

SAL/ig

Berne, le 6 mai 1983

Note d'entretien

an	<i>VG</i>	<i>PL</i>	<i>WM</i>	<i>HD</i>	*	a/a
Datum	<i>9.5</i>		<i>10.5</i>	<i>10.5</i>		
Visa	<i>W</i>	<i>M</i>	<i>W</i>	<i>W</i>	<i>W</i>	<i>M</i>
EDA		09.05.83		16		
Ref. <i>1.311/Sri Lanka</i>						

Visite de l'Ambassadeur de Sri Lanka,
M. N. Balasubramaniam (B), au Chef de
la Division politique II le 3 mai 1983

B est venu à Berne pour s'entretenir avec les services compétents du DFJP du problème des réfugiés de Sri Lanka en Suisse. Il nous fait part de l'entretien de 2 heures qu'il a eu le matin même avec MM. Zürcher et Brütsch de l'Office fédéral de la police, au cours duquel il a expliqué que le problème de ses compatriotes réfugiés en Suisse est avant tout provoqué par la situation économique de son pays et que les raisons politiques sont utilisées comme prétexte par les intéressés pour se faire admettre dans différents pays d'Europe occidentale. L'afflux de réfugiés, en majorité Tamoul, en Europe occidentale a commencé lorsque ses compatriotes ont pris connaissance, il y a trois ans environ, des lois assez souples régissant l'accueil des réfugiés politiques en Europe occidentale. Le gouvernement de B est préoccupé par les manifestations de ces réfugiés, lesquelles risquent de créer en Suisse un climat défavorable à leur égard. Sans nier l'existence de quelques rares cas de demande d'asile motivée par des considérations politiques, B a recommandé à ses interlocuteurs une certaine fermeté, afin d'éviter un accroissement trop important de l'afflux de réfugiés "économiques" en provenance de Sri Lanka.

Interrogé par HTR au sujet de l'éventuelle adhésion de Sri Lanka à l'ASEAN, B signale que cette question n'est actuellement plus à l'ordre du jour et que la principale raison invoquée par les gouvernements des pays de cette Organisation pour justifier leur réponse

*- Habe meinerseits Gesprächsnotiz
unserer Unterredung v. 2. 5. 83
angefertigt. 10.5.83 MR*

peu encourageante serait la distance qui existe entre ces derniers et son pays. Le Ministre des affaires étrangères malaisien aurait toutefois, au cours de son dernier voyage à Colombo, promis un ré-examen de la question. Sri Lanka pour sa part comprend ces explications et serait, en fait, favorable à la création d'une association englobant l'Inde, le Pakistan, le Népal et le Sri Lanka. B fait remarquer en passant que les traditions démocratiques de son pays ne correspondent pas toujours avec celles de certains pays membres de l'ASEAN. Il relève que se sont, entre autres, précisément ces traditions, auxquelles s'ajoute la volonté de respect des droits de l'homme qui empêchent de limiter les autorisations de départ vers les pays occidentaux de ses compatriotes.

En fin d'entretien, B nous remet une lettre de son Président au Président de la Confédération, invitant ce dernier à envoyer une délégation au "Sri Lanka Aid Group" qui se réunira prochainement à Paris; ce document a été transmis à la Direction de la DDA pour prendre position.

S. Salvi

Copies:

- Secrétariat CFA
- PRO, BRE, RR
- DDA
- Ambassade de Suisse, Colombo